

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Arrêté du Chef du Gouvernement du 31 août 2018, portant approbation du manuel de procédures de passation des marchés publics à travers le système d'achat public en ligne «tuneps».

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu le Code de la comptabilité publique promulgué par la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 2012 - 2878 du 19 novembre 2012, relatif au contrôle des dépenses publiques,

Vu le décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics.

Vu le décret gouvernemental n° 2018-416 du 11 mai 2018, modifiant et complétant le décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics.

Arrête :

Article premier - Est approuvé le manuel de procédures de passation des marchés publics à travers le système d'achat public en ligne, annexé au présent arrêté.

Art. 2 - Tous les acheteurs publics au sens de l'article 3 du décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics sont chargés de l'application du présent manuel.

Art. 3 - La Haute Instance de la commande publique est chargée d'actualiser le présent manuel chaque fois que de besoin, et ce, par arrêté.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 1^{er} septembre 2018.

Tunis, le 31 août 2018.

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed